

Nbre de membres

En exercice : 11

Présents : 6

Procuration : 0

Ayant pris part au vote : 6

n° 25 02

Accusé de réception en préfecture
065-266505031-20250123-25-02-DE
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025

**VILLE DE LANNEMEZAN
CAISSE DES ECOLES**

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi dix-sept janvier à dix-huit heures, les membres du Comité de gestion se sont réunis dans une salle de classe de l'école élémentaire du Guérissa, rue de la Lande du Boc, à Lannemezan sous la présidence de Robert MONZANI, vice-président de la caisse de écoles.

Présents : Robert MONZANI, Vice-Président ; Pascale LAGLEIZE, Directrice du groupe scolaire du Guérissa, représentante de l'Éducation nationale ; Joël MANO, Conseiller municipal ; Isabelle KRAKOWIAK, directrice du groupe scolaire des Bourtolets, représentant du préfet ; Jean-Marie DA-BENTA, Maire-Adjoint ; Alexandre BONNET, représentant des parents d'élèves du groupe scolaire de Las Moulias ;

Absents excusés : Bernard PLANO, Président ; Pascal AUDIC, conseiller municipal, Carine VIDAL, Maire-Adjoint ; Jean-Marie DA-BENTA, Maire-Adjoint ; Alexandre BONNET, représentant des parents d'élèves du groupe scolaire de Las Moulias ; Adeline RADO, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire du Guérissa ; Emmanuelle RIQUELME, représentante des parents d'élèves du groupe scolaire des Bourtolets

ECOLES : Classe des découvertes - convention FOL (Fédération des Œuvres Laïques)

Dans le cadre de l'organisation de la classe de découvertes prévue du 17 au 21 mars 2025, à Taussat dans le bassin d'Arcachon, une convention doit être signée avec l'organisme qui organise les activités pendant les cinq jours. Ce séjour concerne les classes des cours moyens 2^{ème} année des 4 groupes scolaires (Baratgin, Bourtolets, Guérissa et Las Moulias) soit un prévisionnel de 64 enfants et 9 adultes.

Le tarif est fixé à 269€ par enfant, soit une augmentation de 9€ par enfant et 201€ par adulte, soit une augmentation de 6€ par adulte pour un total prévisionnel de 18 221€.

LE COMITE DE GESTION,

Le Président délégué entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

D'autoriser la signature de la convention avec l'organisme la FOL dans le cadre de la classe de découvertes pour les enfants des classes de CM2 des écoles de Lannemezan.

Certifié,
Transmis le : 20 janvier 2025
Affiché le : 20 janvier 2025
Le Président Délégué
Robert MONZANI

Le Président,
Bernard PLANO
Pour le Président et par délégation
Le Président Délégué
Robert MONZANI

